

Dossier d'inscription Sélection au Diplôme d'Etat d'Ambulancier Session 1-2026

INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

<https://www.chu-nice.fr/professionnels-etudiants/ecoles-et-instituts-de-formation/ambulancier-dea>
onglet /accès à la formation

du 04 août 2025

au 17 octobre 2025

(23h59, cachet de la poste faisant foi)

L'inscription en ligne doit être accompagnée des documents attendus (cf. liste des pièces nécessaires n°1)

L'inscription sera validée à réception des documents obligatoires (cf. liste des pièces nécessaires n°2) par voie postale et avant le 31/10/2025.

à l'adresse suivante :

Institut de Formation des Ambulanciers
10 Avenue Banco - Fondation Bellet
06300 NICE

Tout dossier incomplet et/ou envoyé hors délai sera refusé.

Aucun dossier ne sera accepté en mains propres.

LES DATES A RETENIR :

Stage d'observation professionnelle :

L'évaluation de stage doit être effectuée avant le **30 novembre 2025***. Sans cette évaluation, vous ne serez pas autorisé à concourir pour l'oral d'admission. *Dès que vous avez le nom de la compagnie d'Ambulance qui vous accueille en stage, veuillez nous indiquer son nom par courriel.*

Epreuve oral d'admissibilité :

L'examen des dossiers sera fait le **17/11/2025*** (semaine 46)

Affichage des résultats le **18/11/2025*** et envoi de la convocation pour l'oral d'admission en courrier recommandé avec accusé de réception.

Attention : L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance *est obligatoire pour cette épreuve.*

Epreuve orale d'admission :

du **01/12/2025** au **05/12/2025***(semaine 49)

Affichage des résultats d'admission :

Le **09/12/2025*** à 14h (semaine 50) et envoi de la convocation pour la rentrée en courrier recommandé avec accusé de réception

Rentrée le 02/02/2026 sortie le 13/07/2026*

***sous réserve de modification**

NOMBRE DE PLACES :

Les candidats concourent pour un total de **36 places**

MODALITES DE SELECTION

Session 1-2026

Epreuves de sélection :

Comme prévu par l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'ambulancier, le processus de sélection des candidats comprend :

- Une admissibilité sur dossier (liste des pièces à fournir en page 5)
- Un entretien d'admission

L'entretien d'admission est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés chacun :

- d'un directeur d'un institut de formation ou son représentant issu de l'équipe pédagogique
- d'un chef d'entreprise de transport sanitaire titulaire du diplôme d'Etat d'ambulancier ou d'un ambulancier diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans.

D'une durée de 20 minutes maximum, l'entretien d'admission est notée sur 20 points. Il comprend une présentation orale de 5 minutes du candidat en lien avec son stage d'observation lorsqu'il est réalisé ou son parcours professionnel antérieur lorsqu'il en est dispensé (8 points), suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet :

- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente
- d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation
- d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien d'admission (sous condition de justificatif MDPH).

Une note inférieure à 8 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Résultats :

A l'issue des épreuves, le Jury déclare admis à suivre la formation les candidats inscrits sur la liste principale et en cas de désistement sur celle-ci, les candidats placés en liste complémentaire dans l'ordre du classement.

Confirmation :

Pour les candidats inscrits dans ces listes, vous devez confirmer (par courrier) votre souhait d'entrer en formation et cela **dans les 10 jours** suivant la date d'affichage des résultats, soit au plus tard le **19 décembre 2025**. (Article 12 de l'arrêté du 11 avril 2022). Si le candidat n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Par dérogation, **sur demande écrite**, le **candidat classé en liste complémentaire et non admis à l'issue du processus de sélection peuvent être admis** après épuisement de la liste complémentaire du groupement d'instituts concerné, **à la rentrée suivante** dans le même groupement ou dans un autre groupement, sous réserve des places disponibles autorisées par le conseil régional.

Demande de report (article 13 de l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation au Diplôme d'Etat d'Ambulancier):

Les résultats du processus de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Le report (sous conditions particulières) à la session suivante est possible. La demande doit en être faite par écrit à la Directrice de l'IFA du CHU de Nice.

COUT DE LA FORMATION

(Sous réserve de modifications)

La formation au Diplôme d'Etat d'Ambulancier a un coût total de **6008 €*.**

*Sous réserve de modification

Les possibilités de financement de votre formation sont les suivantes :

- **Salariés du privé** : Se renseigner auprès de votre employeur de l'organisme financeur (transition pro paca ou autres organismes).
- **Salarié du public** : Se renseigner près du service formation de votre établissement (anfh ou autres dispositifs).
- **Demandeur d'emploi inscrit à France Travail** : que vous soyez indemnisé ou non, votre formation est prise en charge dans sa totalité par la Région à ce jour (il vous faudra fournir obligatoirement **une fiche de prescription** faite par le conseiller **France Travail** ou **Mission Locale**) à l'issue du concours.
- **Autofinancement** : Pour les candidats n'ayant aucun autre moyen de financement, il est possible de payer soi-même sa formation. Une convention financière sera signée au moins **15 jours avant l'entrée en formation.**
- **Autres** : Pour tout cas particulier, merci de contacter le secrétariat à l'adresse mail suivante : institut-formation-ambulancier@chu-nice.fr

Toute demande de devis et demande de financement doit s'effectuer dès la validation du dossier par l'institut et avant le 17/10/2025.

Elle doit être faite par mail à l'adresse ci-dessous :

institut-formation-ambulancier@chu-nice.fr

LISTE DES PIÈCES NECESSAIRES

Session 1-2026

Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

1- **DOCUMENTS OBLIGATOIRES** : à dématérialiser sur my select

- ☐ Une pièce d'identité
 - ☐ Le permis de conduire *hors période probatoire, conforme à la législation en vigueur et en état de validité.*
 - ☐ Une lettre de motivation manuscrite (Écrit à la main)
 - ☐ Un curriculum vitae (C.V)
 - ☐ Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.
 - ☐ Pour les ressortissants hors Union européenne : une attestation du niveau de langue française requis **B2** ou tout autre document permettant d'apprécier la maîtrise de la langue française.
 - ☐ Pour les titulaires d'un diplôme ou titre : La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français. Exemple : **BAC à déposer dans diplôme ou titre de niveau IV**
Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
 - ☐ Pour les Auxiliaires Ambulanciers : **Attestation Employeur (Annexe 6)**
Les auxiliaires ambulancier ayant exercé pendant un mois au minimum, en continu ou en discontinu comme auxiliaire ambulancier ou conducteur d'ambulance dans les trois dernières années doivent déposer l'**attestation d'employeur (annexe 6)**, à défaut, tout document officiel justifiant de l'exercice professionnel (Certificat de travail, bulletins de salaires, etc...).
 - ☐ Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de(s) l'employeur(s) à déposer dans autres documents
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle en lien avec la profession d'ambulancier.

2-DOCUMENTS OBLIGATOIRES et complémentaires : à envoyer par courrier impérativement avant le 17 octobre 2025 (date butoir)

- ☐ Récapitulatif d'inscription téléchargé sur le site ou reçu par mail
- ☐ L'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance *après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route*

Lien d'accès : [Permis de conduire professionnel : contrôle médical obligatoire | Service-Public.fr](#)

- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé (Doc 1)

Lien d'accès : <https://www.paca.ars.sante.fr/listes-des-medecins-agrees-en-region-paca>

- ☐ Un certificat médical de vaccinations (Doc 2) conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France
- ☐ Chèque de 80€ établi à l'ordre de RM-IFPP (noter au dos du chèque vos NOM Prénom et adresse postale) – *Les frais de sélection ne seront pas restitués, même en cas d'échec aux épreuves*
- ☐ 2 timbres au tarif en vigueur (Lettre verte)
- ☐ 3 vignettes pour tarif en Recommandé avec Accusé de Réception (pour 2 à 6 feuilles) (Ainsi que *trois volets de recommandé avec votre nom prénom et adresse complète dans destinataire*)
- ☐ si demandeur d'emploi France Travail **fiche de prescription** pour la formation et **avis de situation** (droits à rémunération ou rejet des droits)
- ☐ Pour les candidats de droit commun : Stage observation (Annexe 4) de l'entretien à déposer au Secrétariat avant le 30/11/2025 et/ou fournir l'original le jour d'admission.

Veuillez impérativement Informer le secrétariat du lieu de stage avant le 17/10/2025.

STAGE D'OBSERVATION OBLIGATOIRE

Session 1-2026

Comme prévu par l'Article 6 de l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier :

« pour se présenter à l'entretien d'admission, **les candidats doivent réaliser un stage d'observation** dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le Directeur d'Institut [...] pendant une **durée de 70 heures**. Ce stage est réalisé de façon continue sur un seul lieu de stage. »

Afin de confirmer la réalisation du stage d'observation, vous devez :

1. Faire compléter, à la fin de votre stage, l'attestation de suivi du stage d'observation au responsable de stage (document Annexe 4)
2. Remettre l'attestation, une fois complétée et signée au secrétariat pour compléter votre dossier avant l'oral d'admission.

ATTENTION - Sont dispensés du stage d'observation :

- ☐ Le candidat ayant exercé au moins un mois comme auxiliaire ambulancier ou conducteur d'ambulance, dans les 3 dernières années
- ☐ Les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de 3 années

1 – Certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé

Je soussigné(e), Docteur(e)

Agréé(e) par l'A.R.S. sous le N°, certifie avoir examiné ce jour

Madame, Monsieur

Né(e) le : à

Et atteste que celle(celui)-ci ne **présente aucune contre-indication à la profession d'AMBULANCIER**

Certifié exact le :

Cachet et signature du Médecin agréé

Veillez à présenter votre carnet de santé et tout document permettant d'établir ce certificat avec objectivité.

2 – CERTIFICAT DE VACCINATIONS

Etabli conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique

Je soussigné(e), Docteur(e) NOM.....Prénom.....

certifie que, conformément aux Articles L3111-2 à L.3111-4 et L.3112-1 du
Code de la Santé Publique,

Madame ou Monsieur :
.....

Né(e) le :/...../..... à

candidat à la formation d'Ambulancier (DEA) ou d'Auxiliaire Ambulancier
**est à jour des vaccinations obligatoires pour les professionnels de
santé** (BCG, hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite, grippe..)

Fait à : le :

Signature et cachet du médecin

ANNEXE 4 – Evaluation du stage d'observation

A faire compléter par le responsable du service ou de l'entreprise

ATTESTATION DE SUIVI DU STAGE D'OBSERVATION

CANDIDAT

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

DATE DU STAGE

Du :

au :

ENTREPRISE

Nom :

N° Siret :

Coordonnées :

Nom du responsable du suivi du stage d'observation du candidat :

Fonctions dans l'entreprise :

Appréciation du candidat (cocher la colonne choisie et motivez impérativement votre choix dans la case observations)

CRITÈRES	INSUFFISANT	MOYEN	BON	TRÈS BON	OBSERVATIONS
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Aptitudes relationnelles (communication avec les membres de l'équipe, relation avec les patients)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise des caractéristiques spécifiques d'un véhicule sanitaire					
BILAN					

Date :

Cachet du responsable de l'entreprise :

ANNEXE 6 – Attestation Employeur

POUR LES PERSONNES AYANT EXERCÉ AU MOINS UN MOIS EN QUALITÉ
D'AUXILIAIRE AMBULANCIER OU CONDUCTEUR D'AMBULANCE

CANDIDAT

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mail :

PÉRIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL : Du :

au :

ENTREPRISE

Nom :

N° Siret :

Coordonnées :

Nom du responsable dans l'entreprise :

Appréciation de l'employeur

CRITERES	INSUFFISANT	MOYEN	BON	TRES BON	OBSERVATIONS
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
BILAN					

Date :

Cachet du responsable de l'entreprise :